



Swisscanto Supra Fondation collective  
des Banques Cantonales

# Rapport de gestion 2015



**Swisscanto**

Stiftungen/Fondations/Fondazioni



# Table de matières

Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires	<b>4</b>
Rétrospective 2015: Chiffres-clé	<b>6</b>
Placements des capitaux et politique de placement	<b>8</b>
Evolution du degré de couverture	<b>9</b>
Rétrospective; conjoncture et placement 2015: Rapport de Swisscanto Direction de Fonds SA	<b>10</b>
Rapport de la commission de placement	<b>12</b>
Comptes annuels 2015	<b>13</b>
Bilan	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe aux comptes annuels	<b>19</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>38</b>

# Stabilité et progrès ne sont pas contradictoires

Chère cliente, cher client; chers assuré(e)s

2015 devrait rester dans les mémoires comme une année qui a suscité davantage de souhaits qu'elle n'en a satisfaits. Qu'il s'agisse de la décision de la Banque nationale suisse en janvier 2015 ou des secousses sur les marchés des actions en fin d'année, le souhait de stabilité et de fiabilité est loin d'avoir été exaucé sur les marchés financiers.

La mission de Swisscanto Supra Fondation collective est justement de satisfaire ces souhaits de nos clientes et clients. Pouvoir garantir à nos assurés la sécurité de leurs fonds de prévoyance est et reste notre principal objectif, en dépit de toutes les difficultés. Le présent rapport de gestion montre qu'en 2015, nous avons encore une fois atteint cet objectif malgré les conditions adverses du marché.

## La crédibilité comme facteur de succès

Swisscanto Supra a acquis au fil des ans la confiance de ses clients ainsi qu'une grande crédibilité grâce à une rémunération attrayante et une politique de placement prudente. La situation financière de la Fondation est toujours stable, comme en témoigne le degré de couverture de 107.5% au 31.12.2015. Grâce à une politique de couverture et de réserves avisée, Swisscanto Supra a pu amortir dans une large mesure les effets de l'abandon du taux plancher CHF/Euro par la Banque nationale suisse.

## Besoin d'agir reconnu

La stabilité et la continuité ont toujours été des principes importants de Swisscanto Supra. C'est toujours le cas, mais ces valeurs ne doivent pas masquer le fait que des réformes sont nécessaires. La future réforme «Prévoyance vieillesse 2020» dont nous vous avons déjà informés en détail dans nos «Nou-

velles de la prévoyance» montre que les instances politiques ont elles aussi conscience de la nécessité d'agir: si nous voulons préserver notre système d'assurances sociales en Suisse, un modèle qui a fait ses preuves, des mesures radicales sont en partie nécessaires. Swisscanto Supra va anticiper d'ores et déjà certaines étapes de cette réforme par une politique prévoyante et axée sur la sécurité. Il s'agit notamment d'un contrôle régulier des taux de conversion en vigueur dans le régime surobligatoire, le domaine dans lequel le Conseil de fondation dispose déjà d'une certaine marge de manoeuvre.

En 2016 encore, le Conseil de fondation examinera en priorité et de manière approfondie les paramètres techniques, pour garantir à long terme la stabilité de Swisscanto Supra, mais aussi dans le contexte du plan de réforme de la prévoyance 2020.

## Stratégie de placement équilibrée, rémunération attrayante

Une stratégie de placement équilibrée est également un élément important pour une prévoyance vieillesse durable: là encore, il faut sans cesse redéfinir l'équilibre entre sécurité et réalisation des rendements nécessaires. Nous disposons aujourd'hui à cet effet d'instruments modernes que la Commission de placement utilise activement. Pour en savoir plus, reportez-vous au rapport de la Commission de placement en page 12.

C'est notamment grâce à ses efforts en matière de placements, associés à un ajustement de la stratégie de placement, que Swisscanto Supra a pu l'an dernier rémunérer les avoirs de vieillesse à hauteur de 3.5%, ce qui est nettement supérieur au taux minimum fixé par le Conseil fédéral (1.75%).

## **Votre représentation au sein du Conseil de fondation**

Durant le nouvel exercice annuel, deux représentant(e)s du cercle des assurés seront élus au Conseil de fondation. Nous nous réjouissons d'élargir ainsi le Conseil de fondation, ce qui nous permettra à l'avenir de prendre plus directement en compte les souhaits et les intérêts de nos clients.

## **Les intérêts des assurés au premier plan**

La sécurité des fonds de prévoyance et la confiance des clients et des assurés resteront en tête des priorités du nouveau Conseil de fondation. Le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs de Swisscanto Supra Fondation collective veulent à nouveau démontrer en 2016 que si des marchés financiers difficiles nécessitent une gestion encore plus rigoureuse et impliquent une responsabilité plus grande, nos clients pourront néanmoins continuer à se sentir en sécurité. Nous vous remercions de votre confiance et espérons qu'elle nous accompagnera encore dans les années futures.



Hanspeter Hess  
Président du Conseil  
de fondation



Davide Pezzetta  
Directeur  
administratif



# Rétrospective 2015: Chiffres-clé

Degré de couverture	2015	2014
Degré de couverture au 31.12. (en %)	107.5	113.9

Effectifs	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	208	196	12	6.1
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	232	235	-3	-1.3
Nombre de contrats	346	367	-21	-5.7
Personnes assurées	1 383	1 426	-43	-3.0

## Effectifs

Le capital réglementaire a augmenté conformément aux attentes durant l'exercice considéré. Le nombre de contrats et le nombre de personnes assurées ont diminué respectivement de 5.7% et 3.0% pendant l'exercice annuel 2015, réduisant en

conséquence les placements de la fortune. Cette tendance s'explique par le fait que les clients qui ont résilié leur rapport de prévoyance au 31.12.2014 ont été plus nombreux que les nouveaux clients accueillis au 01.01.2015.

Cotisations versées	2015	2014	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF)	17.2	17.7	-0.5	-2.8
Primes uniques	2.3	3.4	-1.1	-32.4
<b>Total</b>	<b>19.5</b>	<b>21.1</b>	<b>-1.6</b>	<b>-7.6</b>

## Cotisations versées

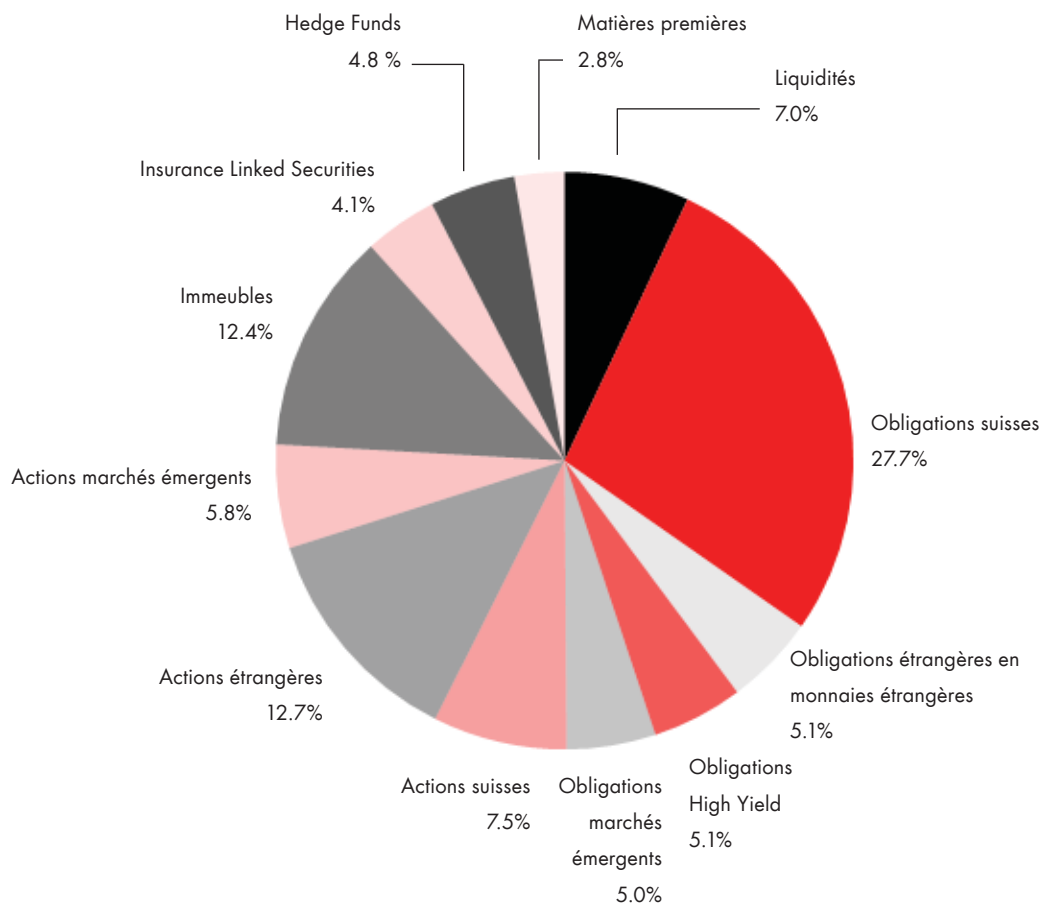
Les primes périodiques des employeurs et des salariés ainsi que les primes uniques ont baissé pendant la période considérée. Alors que la baisse des primes périodiques est à peu

près identique en pourcentage à la baisse du nombre de personnes assurées, les primes uniques ont diminué d'environ CHF 1.1 Mio (-32%) par rapport à l'exercice précédent.

<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>2015</b> Nombre	<b>Evolution</b> Nombre	<b>2014</b> Nombre
Rentes de vieillesse	45	5	40
Rentes d'invalidité	12	-2	14
Rentes de conjoints	3	0	3
Rentes d'orphelin	0	-1	1
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>58</b>

# Placements des capitaux et politique de placement

## Asset Allocation au 31.12.2015



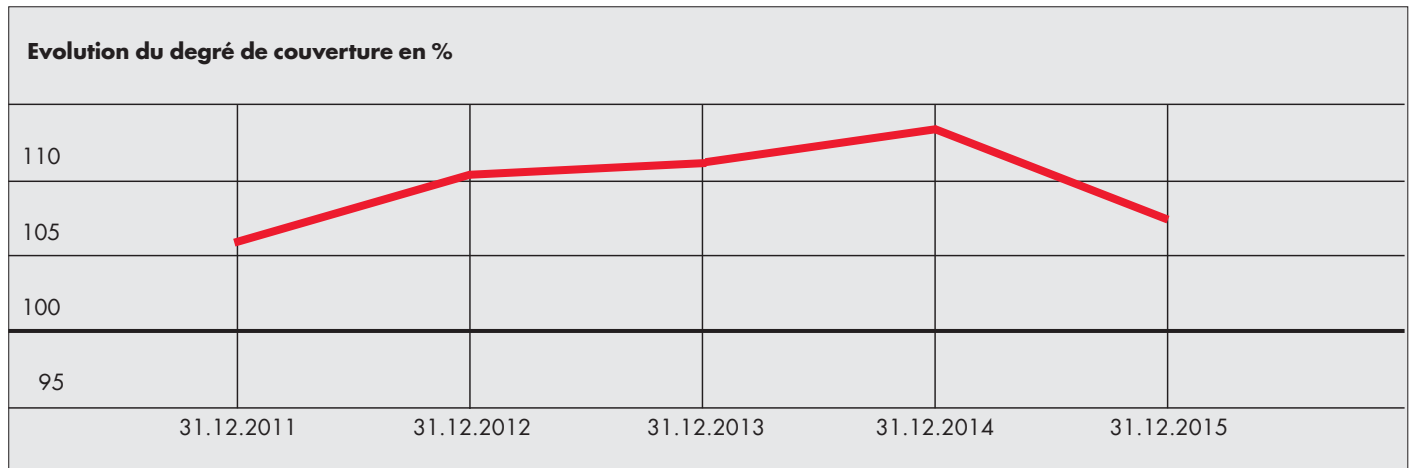
**Placements des capitaux totaux (100%): 219.9 Mio. CHF**



# Evolution du degré de couverture

L'année 2015, qui a été très difficile pour les placements (voir aussi à ce propos les rapports de Swisscanto Direction de Fonds SA et de la Commission de placement), a également

affecté le degré de couverture de la Swisscanto Supra. Néanmoins, Swisscanto Supra affiche fin 2015 un degré de couverture confortable de 107.5%.



# Rétrospective sur la conjoncture et les placements en 2015: Rapport de Swisscanto Direction de Fonds SA

## Rétrospective 2015

L'année 2015 a été riche en événements pour les investisseurs. L'abandon en début d'année par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher face à l'euro, la forte correction dans les pays émergents (2015: -17%) ajoutée au nouvel effondrement du prix du pétrole (2015: -30.5%), le feuilleton de la crise grecque au 2e trimestre et l'éclatement de la bulle spéculative chinoise (2015: +5.6%) au 3e trimestre ont suscité la nervosité dans le monde entier. L'institut d'émission américain (Fed) y a mis un point final en relevant ses taux directeurs en fin d'année pour la première fois depuis 2006. Avec le changement de cap de sa politique monétaire, la FED a souligné comme prévu sa confiance dans la continuité de la solide reprise conjoncturelle aux États-Unis (2015: -0.7%).

## Une année étonnamment bonne pour les obligations

Les corrections importantes que l'on redoutait sur le marché des obligations n'ont pas eu lieu. Contrairement aux prévisions quasi unanimes des analystes, les marchés obligataires pourtant très décriés ont réalisé en 2015 encore une performance globalement positive. Le Swiss Bond Index a clôturé l'année en hausse de 1.8%. Les obligations d'État ont vu leur valeur augmenter légèrement. Seules les obligations de crédit ont laissé quelques plumes en raison de l'augmentation des primes de risque de crédit.

## Suisse

En même temps qu'elle abandonnait son taux plancher face à l'euro, la BNS a abaissé ses taux d'intérêt négatifs sur les dépôts à vue des banques qui lui sont confiés à -0.75%. Le rendement des emprunts à 10 ans de la Confédération est passé en dessous de zéro et a atteint en cours d'année un plus bas niveau à -0.38%. Les taux directeurs négatifs resteront d'actualité en 2016, car la BNS a les mains liées du fait de la politique monétaire toujours expansionniste de la BCE.

Les actions suisses ont digéré rapidement le choc du franc, notamment parce que dans le contexte de taux négatifs, elles sont devenues une alternative de placement encore plus attrayante. Le marché des actions suisse, sur la base de l'indice SPI, a réalisé durant cette année véritablement agitée un rendement global positif de +2.7% sur l'ensemble de l'année 2015. La force du franc suisse s'atténue progressivement par rapport aux plus hauts niveaux de janvier: on a observé récemment qu'en cas de hausse de l'aversion au risque des ac-

teurs du marché financier, ceux-ci ne se tournaient plus comme par réflexe vers le franc suisse à la recherche d'un refuge sûr. Pour l'industrie exportatrice suisse et surtout pour le tourisme, cette évolution après le choc de l'année 2015 est un grand soulagement.

## Offre de pétrole excédentaire

Les causes de l'effondrement de près de 30% du prix du pétrole au deuxième semestre 2015 ne sont pas à chercher du côté de la demande; la croissance solide de la demande a plutôt été dépassée par l'accroissement de l'offre. L'OPEP produit aujourd'hui beaucoup plus qu'il y a un an. Ce sont surtout l'Arabie Saoudite et l'Irak qui sont derrière cette hausse de la production de l'OPEP, que l'on ne peut plus guère qualifier de cartel. Même en dehors de l'OPEP, la production n'a pas été réduite comme on aurait pu s'y attendre. La Russie produit actuellement des quantités record de pétrole, notamment en réaction à la forte dévaluation du rouble. Même la production de pétrole de schiste, pourtant très sensible aux prix, n'a diminué que de manière marginale aux États-Unis en 2015. Après la levée des sanctions, l'Iran va reprendre sa place sur le marché du pétrole.

## Perspectives 2016

Malgré toutes les difficultés entraînées par le franc fort, nous prévoyons à nouveau une croissance économique d'environ 1% en Suisse cette année avec une inflation toujours négative de -0.4%. Nous prévoyons globalement pour les pays industrialisés une poursuite de la reprise conjoncturelle. Le secteur américain des services, qui reste une machine à créer de l'emploi, est le moteur de la croissance de l'économie mondiale. Compte tenu d'un taux de chômage qui va passer en dessous de la barre des 5%, la conjoncture intérieure américaine devrait évoluer solidement. Dans la zone euro aussi, la reprise commence à se faire sentir sur le marché de l'emploi. La confiance croissante dans la sécurité de l'emploi occupé va stimuler la consommation de manière générale, et celle de biens durables en particulier. L'industrie exportatrice profite en outre de la faiblesse de l'euro. Les pays émergents seront confrontés en 2016 à des défis comparables à ceux de l'année passée: faible croissance et recul de l'activité de négoce, prix bas des matières premières et niveau d'endettement élevé. Cette problématique concerne avant tout la Chine. La transformation souhaitée de la demande économique chinoise et du modèle de croissance au détriment de l'industrie est en train de s'accomplir, mais ne sera pas sans conséquences sur les marchés des actions.

### Perspectives modestes pour les obligations

La question qui se pose pour 2016 est celle de savoir combien de temps encore les taux vont demeurer négatifs. Nous pensons que la pression déflationniste mondiale due à l'effondrement du prix du pétrole (et en Suisse en raison de l'évolution du taux de change) va s'atténuer. Même si les raisons structurelles à long terme des taux bas demeurent, nous sous-pondérons les obligations du fait de la tendance à l'atténuation de la pression déflationniste.

### Actions: le suspens

Le début d'année agité sur les marchés des actions mondiaux est un signe de l'incertitude fondamentale qui va accompagner les investisseurs durant toute l'année. Nous prévoyons pour 2016 une tendance positive sur les marchés des actions, avec une volatilité accrue. Nous favorisons du fait de son potentiel de rattrapage le marché européen, toujours soutenu par la politique monétaire extrêmement expansionniste de la Banque centrale européenne. Nos stratèges spécialisés dans les actions évaluent à environ 10% le potentiel de rendement du marché des actions suisses (dividendes compris). Pour être

franc, il faut avouer que le marché des actions suisses, avec un rapport cours-bénéfice estimé à 17.5 pour l'année 2016, est évalué chèrement par rapport à sa moyenne à long terme. La partie suisse de notre portefeuille investit majoritairement dans des titres d'entreprises qui affichent un bilan solide, des revenus stables et des dividendes en hausse (par ex. Roche, Nestlé, Swiss Re, Swisscom) ou qui peuvent espérer une croissance structurelle indépendamment de l'évolution économique mondiale, comme par exemple Lonza ou Sonova. Globalement, les revenus en hausse attendus pour les actions devront probablement se payer par une prise de risques plus élevée qu'en temps normal.

### Immobilier

Même après le changement d'année 2015/2016, nous maintenons notre surpondération dans l'immobilier suisse. On observe un lien clair entre l'évaluation élevée des immeubles et le niveau extrêmement bas des taux. Nous sommes bien conscients que la marge qui demeure pour une hausse des évaluations dans l'immobilier est étroite compte tenu du niveau atteint par les taux. Heureusement, la pratique d'évaluation conservatrice pour notre portefeuille apporte une certaine marge de sécurité. Le rendement courant des placements immobiliers n'a cessé de baisser, mais il reste nettement plus élevé que celui des obligations en francs suisses.

Swisscanto Direction de Fonds SA

# Rapport de la Commission de placement

## Rétrospective

L'année 2015 a commencé en Suisse par un coup de tonnerre quand la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé à la mi-janvier de manière totalement inattendue qu'elle abandonnait le taux plancher de CHF 1.20 par euro tout en abaissant encore ses taux déjà négatifs. Quelques jours plus tard seulement, la BCE annonçait un gigantesque programme d'assouplissement quantitatif, avec des achats mensuels d'obligations pour un montant de 60 milliards d'euros par mois jusqu'à l'automne 2016. Cet afflux de liquidité devait d'une part redresser la courbe de l'inflation et, d'autre part, stimuler l'économie. Le contexte macro-économique aux États-Unis apparaît beaucoup plus solide qu'en Europe, et c'est pourquoi l'institut d'émission américain a relevé légèrement ses taux de 0.25% en décembre. Cette divergence d'attitude des instituts d'émission a eu pour effet une appréciation de l'USD par rapport à la plupart des monnaies. À partir de l'été, les investisseurs ont reçu de la Chine des signaux inquiétants concernant l'évolution économique, affectant de la même manière les actions et les obligations des marchés émergents et les matières premières. Les pays qui connaissent des problèmes structurels comme la Russie et le Brésil ont ressenti plus que les autres la baisse du prix des matières premières et ont plongé dans la récession.

## Résultat du portefeuille

Du point de vue des placements, l'année écoulée n'a pas été réjouissante. Le mois de décembre, avec une performance de -2.3%, a en particulier contribué au résultat annuel négatif de -2.5%. Sur l'année, c'est surtout la baisse du prix des matières premières et les investissements dans les marchés émergents qui ont pesé sur le résultat. Avec un prix du pétrole à USD 30, le cours des matières premières a atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années. On observe actuellement sur le marché de nettes exagérations, qui évoluent indépendamment des facteurs fondamentaux à long terme comme par exemple les coûts de production. Au niveau actuel des prix, des processus d'ajustement de la production seront inévitables et devraient entraîner une hausse des prix à moyen terme. Beaucoup d'observateurs du marché s'attendent donc à une détente dans le courant de cette année.

Pour les obligations des marchés émergents, c'est surtout l'évolution des taux de change qui a eu une influence négative. Beaucoup d'éléments négatifs sont déjà pris en compte dans les prix, et les rendements des obligations en monnaie locale sont très élevés par rapport aux pays industrialisés en

raison de l'écart de taux. À moyen et à long terme, une quote-part stratégique d'obligations des marchés émergents en monnaie locale apparaît néanmoins judicieuse.

Les obligations en CHF, l'immobilier ainsi que les placements alternatifs et les actions suisses ont fait partie l'an dernier des catégories de placement positives.

## Ajustement de la stratégie

Les obligations en CHF ont à nouveau réalisé l'an dernier une performance positive de 2% environ. Les perspectives de rendement se sont toutefois assombries. Au niveau actuel des cours, le rendement sera au mieux légèrement positif. Cela a poussé le Conseil de fondation à réduire vers la fin de l'année la quote-part d'obligations en CHF de 9% (désormais: 24%) au profit des actions (+3%, désormais: 31%) et des placements alternatifs (+6%, désormais: 16%). Les investissements dans le domaine des placements alternatifs tels que CTA/Global Macro et infrastructure visent à augmenter encore la diversification du portefeuille et à stabiliser le résultat du portefeuille.

## Risk Management Overlay

Pour des raisons liées au risque, Swisscanto Supra a mis en place un système de contrôle du risque (risk overlay). En cas d'évolution du marché trop négative, la quote-part d'actions est réduite. Si cette protection contre le risque ne s'est pas encore révélée payante l'an passé, la quote-part d'actions a été considérablement réduite lors des premières semaines de la nouvelle année. L'évolution négative des marchés des actions a pu être nettement amortie, en particulier à partir du mois de février de cette année. L'overlay permet de réduire la quote-part d'actions de 31% jusqu'à 10% dans un cas extrême.

Du point de vue de la technique de placement, l'année 2016 ne devrait pas non plus être exempte de défis. Le léger ajustement de la stratégie et le risk overlay ont posé les conditions requises pour relever ces défis et regarder l'avenir d'un oeil positif.

# Compte annuel 2015

Bilan au 31 décembre 2015 et 2014	<b>14</b>
Compte d'exploitation	<b>16</b>
Annexe aux comptes annuels	<b>19</b>

# Bilan au 31 décembre 2015 et 2014

## Actifs

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
<b>Placements de la fortune</b>		
Liquidités	10 696 952.04	16 306 046.42
Créances	961 729.66	423 134.04
Avoirs auprès des employeurs affiliés	761 927.87	1 340 456.54
<b>Placements des capitaux</b>	<b>219 946 914.28</b>	<b>216 580 246.61</b>
Liquidités stratégiques	3 785 597.29	2 639 324.17
Placements collectifs Obligations	94 348 233.99	105 207 229.12
Placements collectifs Actions	68 544 426.91	64 524 232.75
Placements collectifs Immeubles	27 372 266.70	25 788 888.90
Placements collectifs, placements alternatifs	25 896 389.39	18 420 571.67
<b>Total Placements de la fortune</b>	<b>232 367 523.85</b>	<b>234 649 883.61</b>
<b>Compte de régularisation des actifs</b>	<b>477 130.20</b>	<b>571 250.00</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>232 844 654.05</b>	<b>235 221 133.61</b>

## Passifs

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
<b>Engagements</b>		
Prestations de libre passage et rentes	986 406.80	766 788.70
Autres obligations	605 658.65	514 665.80
<b>Total des engagements</b>	<b>1 592 065.45</b>	<b>1 281 454.50</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>3 620 383.50</b>	<b>7 206 773.60</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>3 913 992.15</b>	<b>3 911 745.15</b>
<b>Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	205 846 723.15	195 322 394.60
Fonds libres des œuvres de prévoyance	2 247 554.34	372 608.94
<b>Total capitaux de prévoyance et fonds libre des œuvres de prévoyance</b>	<b>208 094 277.49</b>	<b>195 695 003.54</b>
<b>Réserve de fluctuation des cours</b>	<b>15 623 935.46</b>	<b>27 126 156.82</b>
<b>Capital de la Fondation/Fonds libres</b>		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
<b>Total capital de la Fondation/Fonds libres de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>232 844 654.05</b>	<b>235 221 133.61</b>

# Compte d'exploitation (I)

	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>27 907 346.52</b>	<b>29 305 637.60</b>
Cotisations salariés	5 492 211.70	5 682 940.80
Cotisations employeurs	12 468 161.12	12 617 598.65
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-742 563.65	-580 627.85
Primes uniques et sommes de rachat	9 926 747.60	11 085 725.30
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	762 789.75	500 000.70
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>2 263 717.10</b>	<b>3 373 204.65</b>
Prestations de libre passage	2 062 901.80	3 233 814.35
Apports dus au transfert des assurés (reprise) en tant que:		
- Fonds libres	2 597.00	6 074.30
Versement pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	198 218.30	133 316.00
<b>Apports de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>30 171 063.62</b>	<b>32 678 842.25</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-7 211 214.85</b>	<b>-8 026 205.50</b>
Rentes de vieillesse	-455 825.10	-375 482.40
Rentes de survivants	-120 682.30	-121 744.80
Rentes d'invalidité	-258 172.25	-401 114.95
Autres prestations réglementaires	-14 318.40	-14 318.40
Prestations en capital à la retraite	-6 255 288.40	-7 064 866.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-106 928.40	-48 678.80
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-17 322 696.00</b>	<b>-12 435 551.35</b>
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-16 992 729.05	-11 358 754.50
Report de fonds supplémentaires lors de sortie collective	-134 383.70	-72 695.25
Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-195 583.25	-1 004 101.60
<b>Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés</b>	<b>-24 533 910.85</b>	<b>-20 461 756.85</b>



# Compte d'exploitation (II)

	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions</b>	<b>-10 197 639.25</b>	<b>-14 213 036.47</b>
- Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-4 053 990.90	-10 401 216.25
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-6 470 337.65	-3 238 199.65
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	17 582.80	-866 167.70
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	292 639.50	139 429.28
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	16 467.00	153 117.85
<b>Produit de prestations d'assurance</b>	<b>2 465 572.60</b>	<b>1 769 701.10</b>
Prestations d'assurance	954 700.55	1 131 580.10
Surplus de bénéfices des assurances	1 510 872.05	638 121.00
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-3 449 306.92</b>	<b>-3 582 341.25</b>
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-2 669 836.72	-2 752 151.45
- Primes de frais	-768 622.90	-819 775.30
Cotisations au fonds de garantie	-10 847.30	-10 414.50
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-5 544 220.80</b>	<b>-3 808 591.22</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-5 520 389.98</b>	<b>11 483 548.04</b>
<b>Total produits des placements</b>	<b>-4 517 045.20</b>	<b>12 417 218.24</b>
Produits des liquidités stratégiques	-2 271 626.72	-579 321.94
Produits des obligations	-361 497.61	6 551 354.19
Produits des emprunts convertibles	0.00	3 316.44
Produits des actions	-1 389 015.50	7 573 358.41
Produits des immeubles	1 833 329.98	1 260 088.74
Produits des placements alternatifs	-2 328 235.35	-2 391 577.60
<b>Total des autres charges et produits</b>	<b>-1 003 344.78</b>	<b>-933 670.20</b>
Produits des avoirs bancaires	-4 384.12	3 877.09
Produits d'intérêt des créances	4 467.34	22 460.45
Charges d'intérêt pour engagements	-22 327.40	-19 149.30
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-18 714.00	-18 698.55
Charges pour l'administration des placements	-962 386.60	-922 159.89

# Compte d'exploitation (III)

	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
<b>Autres produits</b>	<b>2 451.15</b>	<b>7 054.10</b>
Autres produits	2 451.15	7 054.10
<b>Frais d'administration</b>	<b>-440 061.73</b>	<b>-619 243.56</b>
Administration générale	-46 521.19	-38 443.40
Frais pour marketing et publicité	-16 935.09	-11 733.31
Activité des courtiers	-331 098.35	-491 485.65
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-40 899.60	-57 781.20
Autorités de surveillance	-4 607.50	-19 800.00
<b>Excédent de produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation des cours</b>	<b>-11 502 221.36</b>	<b>7 062 767.36</b>
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	11 502 221.36	-7 062 767.36
<b>Excédent de produits/charges après constitution/dissolution de la réserve de fluctuation des cours</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Annexe au compte annuel

Bases et organisation	<b>20</b>
Nature de l'application du but	<b>24</b>
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	<b>25</b>
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	<b>26</b>
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	<b>29</b>
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	<b>36</b>
Exigences de l'autorité de surveillance	<b>37</b>
Autres informations relatives à la situation financière	<b>37</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>38</b>

# Bases et organisation

## Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

## Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle  
Fonds de garantie LPP

Fondation non-enregistré  
N° NR 30

## Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation

Dispositions réglementaires générales

Dispositions réglementaires spécifiques

Règlement pour la liquidation partielle

Règlement des réserves

Règlement d'organisation

Règlement des placements

29.11.1984, dernière révision: 12.12.2007

Règlement de prévoyance, en tant que règlement cadre pour toutes les œuvres de prévoyance, révisé en dernier lieu au 01.01.2015

Plans de prévoyance en faveur des œuvres de prévoyance affiliées, individuel

12.11.2010

01.01.2015

01.02.2000

01.06.2015

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (ci-après Helvetia). La convention de direction des affaires du

28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

## Organe supérieur, conduite des affaires et droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

<b>Conseil de fondation</b>	Hanspeter Hess Albert Gallegos Martin Künzler René Raths Donald Desax Philipp Gmür Silvio Hefti Beat Müller	Président Membre (jusqu'au 26.05.2015) Membre Membre Assesseur Assesseur Assesseur Assesseur
<b>Commission de placement</b>	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
<b>Personnes autorisées à signer</b>	Davide Pezzetta Claude Schreiber  Ulrike Bühler  René Eggimann Roger Eisenring Caroline Loewert Michael Maxelon Louis Rideau Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Chef de team BC ZH et Key Accounts, service à la clientèle  Responsable du service juridique Responsable finances Chef de team Courtiers, service à la clientèle Responsable du service à la clientèle Chef de team Intercantonal, service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

## Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG, Bâle
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

## Employeurs affiliés

	2015 Nombre	Evolution Nombre	2014 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	367	-6	373
Entrées	12	-3	15
Sorties	-33	-12	-21
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>346</b>	<b>-21</b>	<b>367</b>

## Membres actifs et rentiers

<b>Assurés actifs</b>	2015 Nombre	Evolution Nombre	2014 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 426	24	1 402
Entrées	217	34	183
Sorties	-234	-100	-134
Mises à la retraite	-26	-1	-25
<b>Effectif à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>1 383</b>	<b>-43</b>	<b>1 426</b>

<b>Bénéficiaires des rentes</b>	<b>2015 Nombre</b>	<b>Evolution Nombre</b>	<b>2014 Nombre</b>
<b>Rentes de vieillesse</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	40	5	35
Entrées	5	0	5
Sorties	0	0	0
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	45	5	40
<b>Rentes d'invalidité</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	14	0	14
Entrées	1	-1	2
Sorties	-3	-1	-2
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	12	-2	14
<b>Rentes d'orphelin</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1	0	1
Entrées	0	0	0
Sorties	-1	-1	0
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	0	-1	1
<b>Rentes de conjoints</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	3	0	3
Entrées	0	0	0
Sorties	0	0	0
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	3	0	3
<b>Total</b>			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	58	5	53
Entrées	6	-1	7
Sorties	-4	-2	-2
<b>Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>58</b>

# Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

## **Explications relatives au plan de prévoyance**

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

## **Financement, méthodes de financement**

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.



# Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

## Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2014.

## Principes comptables et d'évaluation

### Principes comptables

Les comptes annuels établissent les rapports effectifs de la situation de la fortune, des finances et des produits (true & fair view) selon la législation en vigueur et le Swiss GAAP RPC 26.

### Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments dérivés

Placements collectifs

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Comptes de régularisation actifs

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur du marché

Cours du jour

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur nominale

# Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

## Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart éventuel entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance serait pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opérerait avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition). Le taux de conversion réglementaire correspond actuellement à celui du contrat d'assurance collective; il n'y a donc pas de perte de conversion lors du départ en retraite.

## Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 15 600 000 (année précédente CHF 15 930 000).

## Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2015 en CHF	2014 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	195 322 394	181 682 979
Cotisations d'épargne	15 057 560	15 058 537
Primes d'épargne AI	105 703	170 241
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	12 021 005	14 454 365
Versements pour la propriété du logement/divorce	198 218	133 316
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-16 770 695	-11 346 275
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-6 362 217	-7 064 866
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-195 583	-1 004 102
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	6 470 338	3 238 200
<b>Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue</b>	<b>205 846 723</b>	<b>195 322 394</b>
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	3.50%	1.75%

## Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations surobligatoires.

## Composition, évolution et explication des provisions techniques

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation. Les fonds libres

des caisses de prévoyance attribués aux provisions techniques dans l'avis succinct correspondent à une différence de degré de couverture de 1.2 point de pourcentage.

### Résultat du dernier rapport d'expertise technique

Dans son expertise actuarielle en date du 02.03.2016 sur la situation au 31.12.2015, l'expert en prévoyance professionnelle fait les observations suivantes:

En raison de la structure actuarielle particulière de la Fondation dans laquelle tous les risques actuariels sont réassurés à 100% sur une base individuelle, aucune provision technique supplémentaire n'est requise pour garantir les obligations actuarielles.

Le nombre d'entreprises affiliées et le nombre d'assurés actifs ont légèrement diminué durant l'année sous revue. En revanche, le portefeuille de retraités a légèrement augmenté: 5 départs en retraite, 1 nouveau cas d'invalidité et aucun décès de personnes actives; en outre, 3 rentes d'invalidité en cours ont été supprimées.

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté malgré la diminution du portefeuille, notamment grâce à la rémunération relativement élevée des avoirs de vieillesse. L'évolution du risque peut être considérée globalement comme très bonne, d'une part parce que le capital de couverture des rentes non porté au bilan a légèrement diminué durant l'année sous revue malgré 5 nouveaux départs en retraite et, d'autre part parce qu'une participation aux excédents supérieure à la moyenne a été reversée à la Fondation.

Comme la Fondation ne supporte pas elle-même de risques actuariels, cette légère diminution du portefeuille d'assurés actifs est sans influence sur la capacité de risque structurelle de la Fondation. En revanche, la diminution du degré de couverture entraîne une diminution de la capacité de risque technique pour les placements, ce qui implique aussi une diminution de la capacité de risque globale de la Fondation.

La baisse de 6.4% du degré de couverture, de 113.9% à 107.5%, peut s'expliquer de la manière suivante: 3.5 points de pourcentage pour la rémunération des avoirs de vieillesse, 2.5 points de pourcentage pour la performance négative et 0.4 point de pourcentage pour les frais non couverts par les cotisations, et dilution.

La diminution du degré de couverture a eu pour effet une baisse du niveau de la réserve de fluctuation de valeur. Le déficit de la réserve s'est creusé de 16.5% à 49.4%. Du fait de cette variation, la capacité de risque de la Fondation a un peu diminué, mais cette diminution reste toutefois très limitée.

L'expert en prévoyance professionnelle peut ainsi attester au 31.12.2015 que

- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements (article 52e al. 1 let. a LPP);
- il n'existe pas de lacunes de financement systématiques; et
- l'évaluation des engagements actuariels est conforme aux principes et aux directives que l'expert en prévoyance professionnelle est tenu de respecter.

Aucune mesure ne s'impose.

## Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les positions suivantes au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que Fonds libres des œuvres de prévoyance pour ce qui est du niveau de la Fondation:

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	163 045	162 250
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	155 444	166 630
Excédents individuels et produits des œuvres de prévoyance affiliées	1 929 066	43 729
<b>Total des fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>2 247 554</b>	<b>372 609</b>

Le compte de régularisation passif constitué à la charge des résultats des années précédentes pour le versement d'excédent décidé (rémunération supplémentaire du capital de pré-

voyance) a été crédité durant l'exercice pour l'essentiel aux excédents et produits individuels des œuvres de prévoyance affiliées.

## Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Actifs au bilan	232 844 654	235 221 134
Obligations et comptes de régularisation	-5 212 449	-8 488 228
Réserves de contributions de l'employeur	-3 913 992	-3 911 745
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>223 718 213</b>	<b>222 821 160</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	205 846 723	195 322 395
Fonds libres des œuvres de prévoyance	2 247 554	372 609
<b>Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>208 094 277</b>	<b>195 695 004</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>107.5%</b>	<b>113.9</b>

## Degré de couverture

Le degré de couverture est de 107.0% pour l'année sous revue (112.8% l'année précédente), compte tenu des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Le degré de couverture ainsi que sa réduction de 113.9% à 107.5% entre le 31.12.2014 et le 31.12.2015 résultent pour l'essentiel de la rémunération des avoirs de vieillesse à hauteur de 3.5% et de la performance nette négative de -2.5%.

# Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

## **Organisation de l'activité de placement, conseiller et manager en placements, règlement de placement**

L'organisation de l'activité de placement de la Swisscanto Supra Fondation collective est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les comptes de dépôt sont à la Banque Cantonale de Zurich et au Credit Suisse.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 11.12.2013 passé avec la Banque Cantonale de Zurich. Il existe en plus un Advisory avec Finreon AG depuis le 02.12.13 pour la défense des catégories de placement.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les managers du portefeuille (Banque Cantonale de Zurich, Credit Suisse) livrent périodiquement un Reporting à la Commission de placement concernant l'évolution de la valeur de la fortune et des attentes du marché.

La Fondation détient exclusivement des placements collectifs en capitaux, de même que des liquidités (y compris des placements à terme fixe) et des instruments dérivés pour le Overlay-Management.

## **Mise en œuvre de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)**

Il n'existe que des placements collectifs ne permettant pas l'exercice de droits de vote.

## Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

<b>Objectif fixé de la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>31.12.2015 en CHF</b>	<b>31.12.2014 en CHF</b>
Capital techniquement nécessaire / Total des placements de capitaux	205 846 723	216 580 247
dont 15% en tant que Réserve de fluctuation de valeurs (objectif)	30 877 008	32 487 037

<b>Réserve de fluctuations de valeurs</b>	<b>2015 en CHF</b>	<b>2014 en CHF</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	27 126 156	20 063 389
Attribution à charge/dissolution en faveur du compte d'exploitation	-11 502 221	7 062 767
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>15 623 935</b>	<b>27 126 156</b>

<b>Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>30 877 008</b>	<b>32 487 037</b>
<b>Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs</b>	<b>15 253 073</b>	<b>5 360 881</b>

Selon le règlement de placement modifié au 01.06.2015, c'est le capital techniquement nécessaire qui est déterminant comme base de la réserve pour fluctuations de valeur et non plus le total des placements de capitaux, comme c'était le cas jusqu'alors.

## Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Exposition économique des dérivés en CHF	Exposition économique des placements de la fortune en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	2.0	0.0	28.0	3 785 597	11 598 039	15 383 636	7.0
Obligations CHF	24.0	21.0	27.0	60 816 529	0	60 816 529	27.7
Obligations en monnaies étrangères	5.0	3.0	7.0	11 240 594	-115 581	11 125 013	5.1
Obligations High Yield	5.0	3.0	7.0	11 320 419	0	11 320 419	5.1
Obligations Marchés émergents	5.0	3.0	7.0	10 970 693	0	10 970 693	5.0
<b>Placements coll. Obligations</b>	<b>39.0</b>	<b>30.0</b>	<b>48.0</b>	<b>94 348 234</b>	<b>-115 581</b>	<b>94 232 653</b>	<b>42.8</b>
Actions suisses	8.0	3.0	10.0	18 379 319	-1 836 660	16 542 659	7.5
Actions étrangères	17.0	5.0	20.0	37 374 898	-9 510 400	27 864 498	12.7
Actions Marchés émergents	6.0	2.0	8.0	12 790 211	0	12 790 211	5.8
<b>Placements coll. Actions</b>	<b>31.0</b>	<b>10.0</b>	<b>38.0</b>	<b>68 544 427</b>	<b>-11 347 060</b>	<b>57 197 367</b>	<b>26.0</b>
<b>Placements coll. Immeubles</b>	<b>12.0</b>	<b>10.0</b>	<b>14.0</b>	<b>27 372 267</b>	<b>0</b>	<b>27 372 267</b>	<b>12.4</b>
Placements collectifs Insurance Linked Securities	4.0	2.0	6.0	9 057 901	0	9 057 901	4.1
Placements collectifs Hedge Funds	6.0	3.0	8.0	10 628 374	-135 398	10 492 977	4.8
Placements collectifs Infrastructure	3.0	0.0	5.0	0	0	0	0.0
Placements collectifs Matières premières	3.0	1.0	5.0	6 210 114	0	6 210 114	2.8
<b>Placements collectifs Placements alternatifs</b>	<b>16.0</b>	<b>10.0</b>	<b>18.0</b>	<b>25 896 389</b>	<b>-135 398</b>	<b>25 760 992</b>	<b>11.7</b>
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>100.0</b>			<b>219 946 914</b>		<b>219 946 914</b>	<b>100.0</b>
Liquidités				10 696 952			
Créances				961 730			
Avoirs des employeurs				761 928			
Compte de régularisation actif				477 130			
<b>Autres actifs</b>				<b>12 897 740</b>			
<b>Somme de bilan</b>				<b>232 844 654</b>			

La stratégie de placement a été ajustée par le Conseil de fondation durant l'exercice. La mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de placement n'était pas encore achevée au 31.12.2015. Pour les obligations en CHF, la marge de fluctuation n'est pas respectée en raison des investissements en suspens dans les infrastructures.

## Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	<b>Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités</b>	<b>110 239 520</b>	<b>11 371 426</b>	<b>121 610 945</b>	<b>52.2</b>	<b>100.0</b>
	Total en CHF	87 620 590	32 249 132	119 869 722	51.5	
	Total en monnaies étrangères	22 618 930	-20 877 706	1 741 223	0.7	
<b>55a</b>	<b>Titres de gage immobilier et cédulas hypothécaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>50.0</b>
	en CHF	0	0	0	0.0	
<b>55b</b>	<b>Actions</b>	<b>68 544 427</b>	<b>-11 371 426</b>	<b>57 173 001</b>	<b>24.6</b>	<b>50.0</b>
	en CHF	18 379 319	-1 851 799	16 527 520	7.1	
	en monnaies étrangères	50 165 108	-9 519 627	40 645 482	17.5	
<b>55c</b>	<b>Immeubles</b>	<b>27 372 267</b>	<b>0</b>	<b>27 372 267</b>	<b>11.8</b>	<b>30.0</b>
	Suisse	27 372 267	0	27 372 267	11.8	
	Étranger	0	0	0	0.0	10.0
	en CHF	0	0	0	0.0	
	en monnaies étrangères	0	0	0	0.0	
<b>55d</b>	<b>Placements alternatifs</b>	<b>26 688 441</b>	<b>0</b>	<b>26 688 441</b>	<b>11.5</b>	<b>15.0</b>
	en CHF	15 917 311	0	15 917 311	6.9	
	en monnaies étrangères	10 771 130	0	10 771 130	4.6	
	<b>Total des actifs selon bilan</b>	<b>232 844 654</b>				
<b>55e</b>	<b>Positions en monnaies étrangères sans garantie</b>	<b>83 555 168</b>	<b>-30 397 333</b>	<b>53 157 835</b>	<b>22.8</b>	<b>30.0</b>



### Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés seront mis en place dans le cadre du Management-Overlay par le biais de la Banque cantonale de Zürich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement.

Les positions des dérivés doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. Un effet de levier (en-

gagements plus élevés que les liquidités disponibles) et les ventes à découvert sont interdits. Les dispositions de l'art. 56a de l'OPP 2 et les recommandations en la matière de l'OFAS en ce qui concerne l'engagement des instruments dérivés sont à respecter par le gestionnaire de fortune.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par le mandat de gestion de fortune de la Banque cantonale de Zurich du 11.12.13.

### Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en totalité par les placements de base. Au 31.12.2015, les opérations suivantes (échéance janvier 2016) subsistent, avec une valeur

marchande de CHF -337 863 (année précédente CHF -174 757):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Liquidités stratégiques	-86 884	-86 884	0
Obligations en monnaies étrangères	-115 581	-115 581	0
Hedge Funds	-135 398	-135 398	0
<b>Total</b>	<b>-337 863</b>	<b>-337 863</b>	<b>0</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

### Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures ont été couverts en totalité par les placements de base. Au 31.12.2015, les contrats Futures ouverts suivants subsistent (échéance 1<sup>er</sup> trimestre 2016):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Actions suisses	0	-1 836 660	0
Actions étrangères	0	-9 510 400	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-11 347 060</b>	<b>0</b>

\* Exigences de liquidités selon OPP2

Le résultat des contrats Futures est indiqué à la position «Produit Overlay».

### Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous Securities Lending

La Fondation détient exclusivement des parts de placements collectifs et ne pratique pas elle-même de securities lending.

Rien ne peut être dit d'un éventuel securities lending à l'intérieur des placements collectifs.

## Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont constamment soumis au Contrôleur d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon

la méthode TWR (Time Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	Résultat net en CHF		Performance %	
	2015	2014	2015	2014
Liquidités stratégiques	-68 267	-157 567	n/a	n/a
Obligations CHF	1 450 079	5 061 421	1.77	7.61
Obligations en monnaies étrangères	2 727	774 972	-0.05	8.12
Obligations High Yield	-230 363	90 617	-2.43	-0.19
Obligations marchés émergents	-1 583 940	624 344	-14.15	5.81
Emprunts convertibles	0	3 316	n/a	1.07
Actions suisses	733 127	1 752 127	4.22	12.44
Actions étrangères	-262 489	4 670 419	-0.89	14.85
Actions Marchés émergents	-1 859 654	1 150 812	-14.18	8.91
Immeubles	1 833 330	1 260 089	6.51	4.68
Insurance Linked Securities	235 912	221 279	3.46	3.26
Hedge Funds	419 554	243 440	0.61	-1.66
Matières premières	-2 983 701	-2 856 296	-29.58	-28.72
Produit Overlay	-2 203 360	-421 755	n/a	n/a
<b>Total placements</b>	<b>-4 517 045</b>	<b>12 417 218</b>	<b>-2.50</b>	<b>5.70</b>
Produits des avoirs bancaires	-4 384	3 877		
Produits d'intérêt des créances	4 467	22 460		
Charges d'intérêt pour engagements	-22 327	-19 149		
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-18 714	-18 699		
Charges pour l'administration des placements	-962 387	-922 160		
<b>Total autres charges et produits</b>	<b>-1 003 345</b>	<b>-933 670</b>		
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-5 520 390</b>	<b>11 483 548</b>		

Les frais de gestion de fortune pour les placements collectifs sont débités directement des différents groupes de placement par les prestataires. Le résultat net de l'Insurance Linked Secu-

rities (CHF 221 279) figurait dans le bilan annuel 2014 comme composante du résultat net des hedge funds (CHF 464 719).

## Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 904 040.33 pour l'année sous revue (année précédente: CHF 829 715.06).
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.43% des placements de la fortune (année précédente: 0.39%), selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 96.51% pour l'année sous revue (année précédente 100%).

Placements collectifs non transparents:

- ISIN XF0002897300, PREPAY 100% IRIS Low Volatility Plus Fund LTD -QI-CHF, prestataire CS IRIS LV Plus, parts: 3 500 000, valeur marchande: CHF 3 500 000
- ISIN IE00BYQDN231, Crown Alpha LGT Crown Managed Futures Sub-Fund -N-USD, prestataire Crown LGT, parts: 46 000, valeur marchande: CHF 4 604 600

## Explications sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de contributions de l'employeur

### Placements auprès de l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés d'un montant de CHF 761 927.87 (année précédente: 1 340 456.54) sont constitués par les dépôts de primes. L'intérêt moratoire en 2015 est de 5.0%, comme pour l'année précédente.

Les primes de risque et les frais sont toujours exigibles au 31.01., respectivement 30 jours après l'adhésion de l'œuvre

de prévoyance. Les primes d'épargnes sont exigibles pour leur part au 31.12. La Fondation contrôle le paiement à terme échu des primes et prend les mesures adéquates en cas de retard de paiement.

Les pertes éventuelles de la Fondation sur les primes sont supportées par elle-même après déduction du montant pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

Réserve de contributions de l'employeur	2015 en CHF	2014 en CHF
<b>Etat au début de la période</b>	<b>3 911 745</b>	<b>4 046 164</b>
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	762 790	500 001
Prestations résultant de résiliations de contrats	-36 693	-72 491
Utilisation pour le paiement des primes	-742 564	-580 628
Intérêt	18 714	18 699
<b>Etat à la fin de la période</b>	<b>3 913 992</b>	<b>3 911 745</b>

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5% (année précédente 0,5%).

# Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Avoir d'assurance	441 770	166 778
Impôt anticipé	519 960	256 356
	<b>961 730</b>	<b>423 134</b>

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Prestations payées d'avance	460 130	571 250
Autres comptes de régularisation	17 000	0
	<b>477 130</b>	<b>571 250</b>

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Charges de l'indemnité de distribution/Frais de courtage	0	8 175
Primes payées d'avance	872 164	715 990
Prestations d'entrée en suspens	2 683 388	4 230 123
Versement d'exédent	5 000	2 190 168
Autres comptes de régularisation	59 831	62 318
	<b>3 620 384</b>	<b>7 206 774</b>

Explications relatives aux charges d'assurance	2015 en CHF	2014 en CHF
Prime de risque	2 669 837	2 752 151
Prime pour frais de gestion	768 623	819 775
Cotisations au fonds de garantie	10 847	10 415
	<b>3 449 307</b>	<b>3 582 341</b>

Explications relatives aux charges d'administration	2015 en CHF	2014 en CHF
Indemnités de distribution	175 702	326 730
Courtages	155 397	164 756
Organe de contrôle, expert en prévoyance professionnelle	54 048	70 285
Autorités de surveillance	4 608	19 800
Charges de marketing et publicité	16 935	11 733
Autres frais d'administration	33 373	25 939
	<b>440 062</b>	<b>619 244</b>

# Exigences de l'autorité de surveillance

Les autorités de surveillance ne se sont pas encore prononcées sur les comptes 2014 à la fin de l'année sous revue.

## **Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont obtenu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par une Cour fédérale pour des tâches non convenues auparavant.

## **Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents**

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2015, ces parts ont atteint la somme de CHF 1 510 872.05 (année précédente: CHF 638 121). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé pour soutenir le degré de couverture.

## Autres informations relatives à la situation financière

### **Liquidations partielles**

Des liquidations partielles ont eu lieu en 2015, conformément aux dispositions du Règlement sur la liquidation partielle. Les répartitions résiduelles des Fonds libres de ces œuvres de prévoyance se sont déroulées conformément aux règles faisant référence.

### **Procédures juridiques courantes**

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

### **Événements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels a été porté à notre connaissance.



Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales  
Bâle

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice (sur les pages 14 - 37) arrêté au 31 décembre 2015.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

---

PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel  
Telefon: +41 58 792 51 00, Telefax: +41 58 792 51 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Matthias Sutter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Felix Steiger

Bâle, le 9 mai 2016

Editeur:

Swisscanto Supra

Fondation collective des Banques Cantonales

St. Alban-Anlage 26

Case postale 3855

4002 Bâle

Téléphone 058 280 26 66

Fax 058 280 29 77

[fondationcollective@swisscanto.ch](mailto:fondationcollective@swisscanto.ch)

Informations complémentaires sur

[www.swisscanto-fondation-collective.ch](http://www.swisscanto-fondation-collective.ch)



**Swisscanto**

Stiftungen/Fondations/Fondazioni